



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1613 - GARUDA
dossier lié n° 9600512

Maisons-Alfort, le 26 novembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
GARUDA, identique à EPYLOG FLASH

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GARUDA.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence EPYLOG FLASH, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9600512, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour GARUDA est bien strictement identique à celle déclarée pour EPYLOG FLASH ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GARUDA, présentée par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit EPYLOG FLASH.

Marc MORTUREUX